



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



07180813

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Tournai, le

06 DEC. 2007
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0478.507.037

Dénomination

(en entier) : **LES SAVEURS D'ORIENT**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 7700 Mouscron, rue de Tourcoing, 20

Objet de l'acte : Modification de l'objet social

D'un procès-verbal dressé par le notaire Yves Van Roy, de résidence à Pecq, en date du cinq novembre deux mil sept, il résulte que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "LES SAVEURS D'ORIENT" a pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément aux articles 287 du Code des sociétés, dont les associés ont pris connaissance depuis plus de quinze jours.

A ce rapport est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente septembre deux mil sept.

Ce rapport et son annexe demeureront ci-annexés, pour être déposés au greffe du Tribunal de Commerce à Tournai.

Deuxième résolution.

L'assemblée décide d'ajouter à l'objet social de la société le texte ci-avant reproduit : « tabac; la tenue d'un ou de plusieurs estaminets/épicerie (cafés, épicerie, restauration, bar-tabac ...)

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces services, à la réalisation de ces conditions.»

Troisième résolution.

L'assemblée confère tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour effectuer pour la coordination des statuts qui est confiée au Notaire soussigné.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Yves VAN ROY, Notaire.

(déposés en même temps : expédition de l'acte authentique et du rapport du gérant et son annexe ainsi que les statuts coordonnés).

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature